

Cartier. Impatients d'exercer leur zèle pour le salut des sauvages, les Pères Jamay et Le Caron se rendirent au saut Saint-Louis.

21. Peu de temps après son arrivée à Québec, 1615, Champlain partit pour le saut Saint-Louis, où il trouva des Hurons qui l'engagèrent dans une nouvelle expédition contre les Iroquois. Ayant été grièvement blessé, il fut obligé d'hiverner au milieu des Hurons et loin de sa colonie. Il profita de sa mésaventure pour mieux connaître les Hurons et pour apprendre leur langage. Il découvrit les lacs Ontario, Huron et Nipissing.

25. A l'ouverture de la navigation, Champlain partit pour Québec, où il arriva le 11 juillet 1616. Il était accompagné du Père Le Caron et de quelques sauvages. Toute la colonie, qui l'avait cru mort, se réjouit de le voir revenir plein de vie et d'ardeur.

26. Champlain partit de Québec, le 20 juillet, accompagné des Pères Jamay et Le Caron, pour aller prendre le vaisseau de Pontgravé, à Tadoussac, qui mit à la voile le 3 août, et arriva à Honfleur, le 10 septembre 1616. A son arrivée en France, il coura les intérêts de la colonie fort compromis : le prince de Condé, vice-roi du Canada, venait d'être arrêté et enfermé à la Bastille pour avoir pris les armes contre le souverain.

27. Les deux Pères Récollets qui avaient consenti à accompagner Champlain, à dessein de soutenir ses mesures et de l'aider à plaider la cause de la colonie, durent lui écrire, quelque temps après, en Normandie, pour lui faire connaître l'inutilité de leur peine, et leur extrême chagrin de se voir si mal accueillis. Néanmoins, dans l'espérance de profiter des occasions qui pourraient s'offrir pour servir le Canada à la cour et ailleurs, le Père Jamay resta en France, et fut remplacé dans sa charge par le Père LeCaron, qui retourna à Québec, et conduisit avec lui le Père Paul Huet.

28. Au printemps de 1617, pendant que les associés étaient en querelle, Champlain repartit pour le Canada. Son embarquement était plus considérable que les précédents ; et il faisait surtout une précieuse acquisition dans la personne de Louis Hébert, qui emmenait avec lui tout sa famille, pour s'occuper de la culture du sol. La traversée fut très-longue et très-dangereuse, et l'on n'arriva au port qu'après avoir épuisé presque toutes les provisions. Pour surcroît d'embarras, la disette était à Québec.

29. D'année en année, dit l'abbé Ferland, les mêmes difficultés poursuivaient le fondateur de Québec. En France, tracasseries, lésinerie, délais, du côté des associés ; jalousies, procès, empiétement, de la part des marchands étrangers à la compagnie ; indifférence de la cour, qui ne pouvait, ni ne voulait s'occuper de ces possessions lointaines ; sur mer, des voyages longs, pénibles, et souvent dangereux ; en Amérique, la disette et les maladies parmi les Français, la légèreté et la malveillance des nations indigènes ; voilà les épreuves sans cesse renaissantes, que Champlain était condamné à subir dans l'accomplissement de sa noble mission. Et cependant, sa foi au succès de son œuvre était si ferme, son désir de fonder un empire français en Amérique, et d'appeler les nations sauvages à la religion chrétienne et à la civilisation, était si ardent et si persévérant, que rien ne pouvait ébranler son dévouement, ni diminuer sa confiance dans la protection de Dieu.

30. Dès l'automne de cette même année, 1617 Champlain retourna en France, accompagné du Père Jean Dolbeau, pour tâcher d'éclairer les principaux associés de la compagnie sur leurs véritables intérêts.

31. Durant cet hiver, la petite colonie fut menacée d'une destruction complète. Les sauvages alliés des Français prétendirent avoir reçu d'eux quelque sujet de mécontentement, et résolurent de s'en débarrasser. Ils commencèrent par décharger leur fureur sur deux de ces derniers, qu'ils tuèrent à coups de hache. Le meurtre ayant été découvert, les sauvages recommencèrent à craindre la vengeance des Français. Pour en prévenir les effets, ils montèrent aux Trois-Rivières, et tinrent, au nombre de 800, un grand conseil, dont le résultat fut qu'ils

24. Que fit Champlain peu de temps après son arrivée à Québec ? — Quel fut le résultat de cette expédition ? — 25. Que fit Champlain à l'ouverture de la navigation ? — 26. Demoura-t-il longtemps à Québec ? — 27. Que durent faire les deux Pères Récollets qui l'avaient accompagné en France ?

28. Quand Champlain repartit-il pour le Canada ? — 29. Que dit l'abbé Ferland des épreuves qu'eut à subir le fondateur de Québec ? — 30. Que fit Champlain dès l'automne de la même année ?

31. Quel danger courut la petite colonie durant l'hiver ? — 32. Que faisait Champlain en France ? — 33. Que tenta la compagnie à l'égard de Champlain ?

prendraient les colons de Québec, et leur comptaient à tous la gorge. Mais l'un d'eux, nommé Laforrière, qui témoignait de la sympathie aux religieux Récollets, donna avis du complot au Frère Pacifique Du Plessis, qui fit aussitôt avvertir les Français retranchés dans le petit fort de Québec, qui était de bois assez mal en ordre. Les sauvages ne voyant découverts, crurent qu'il valait mieux recourir aux voies de conciliation. Ils députèrent à Québec pour constater que le meurtre était le fait de quelque particulier sans aveu. A cause de sa faiblesse, la colonie ne put en tirer vengeance ; pourtant elle exigea des otages.

32. Pendant ce temps, Champlain employait en France tout son crédit et celui de ses amis, pour arracher à la compagnie des secours plus abondants. Depuis des années, il ne faisait qu'aller et venir de Québec en France, pour en tirer des secours, qu'on ne lui fournissait presque jamais tels, à beaucoup près, qu'il les demandait.

33. Trouvant en Champlain un censeur incommode, la compagnie essaya de lui enlever le commandement de la colonie. D'un caractère franc, loyal et honnête, il ne ménageait, en effet, aucun reproche à la compagnie, au sujet de sa conduite. Elle eût voulu quelqu'un plus souple et plus traitable.

34. Au printemps de 1620, les Récollets de Québec jetèrent les fondements de leur couvent de Notre-Dame-des-Anges.

35. La même année, le prince de Condé céda sa vice-royauté au duc de Montmorency, amiral de France, lequel nomma Champlain son lieutenant-général dans la Nouvelle-France. Le nouveau vice-roi engagea celui-ci à se rendre à Québec, pour y fortifier l'habitation et la mettre à l'abri d'une attaque.

36. Champlain repassa au Canada au printemps de 1621 ; il arriva à Québec vers le commencement de juillet. Persuadé que cette fois, la colonie allait prendre une nouvelle face, il emmena sa femme et plusieurs personnes qu'il avait engagées à le suivre ; puis il fit réparer les logements et construire le fort et le château Saint-Louis : précaution sage, car la population résidente n'eût pu résister à une attaque un peu sérieuse, puisque, pendant l'hiver de 1620-21, il n'y avait à Québec que soixante personnes, en comptant hommes, femmes, enfants et religieux.

CHAPITRE II.

De la formation de la Compagnie de Montmorency, à la restitution à la France du Canada et de l'Acadie (1621-1632).

SOMMAIRE.

1-2. Compagnie de Montmorency : discussions entre l'ancienne et la nouvelle compagnie.—3-5. Leur union.—6-8. Un parti d'Iroquois attaque le couvent des Récollets.—9. Champlain reconduit sa famille en France.—10. Le duc de Ventadour, vice-roi.—11. Arrivée des PP. Jésuites au Canada.—12-13. Champlain retourne à Québec, et fait reprendre les travaux négligés.—14. Compagnie des Cent-Associés.—15-16. Ses privilèges et ses obligations.—17. Entreprise des Anglais contre Québec.—18-19. David Kertk s'empare de Tadoussac.—20-22. Prise de Québec par les Kertk.

1. Sur de nouvelles plaintes portées contre la compagnie de Rouen, le duc de Montmorency en établit une autre en 1621, pour faire opposition à la première, et dans l'espérance que cette nouvelle compagnie serait plus fidèle aux engagements qu'elle prit à son tour. Les chefs de la nouvelle association étaient les sieurs Guillaume de Caen, et son neveu, Emery de Caen.

2. En accordant à la compagnie de Rouen un privilège pour la traite des pelleteries, le roi avait obligé les associés : 1o à entretenir le fort et l'habitation de Québec ; 2o à bâtir de nouveaux forts quand il serait nécessaire ; 3o à soutenir un corps de missionnaires dans la Nouvelle-France ; 4o à y envoyer des cultivateurs, des ouvriers, des artisans ; 5o enfin, à maintenir des officiers et des soldats en nombre suffisant pour la protection des Français et des Sauvages alliés. Mais ces engagements furent négligés.

3. Les deux compagnies ne furent pas longtemps en désaccord ; car, peu de temps après, il arriva de France un arrêt du Conseil qui réglait les différends survenus entre elles. Cet accord des deux compagnies ne procura cependant en rien

34. Que firent les Récollets de Québec, au printemps de 1620 ? — 35. Que fit le prince de Condé en 1620, touchant sa vice-royauté de la Nouvelle-France ? — 36. Quand Champlain repassa-t-il au Canada ?

1. En 1621, que fit le duc de Montmorency sur de nouvelles plaintes portées contre la compagnie de Rouen ? — 2. A quoi le roi avait-il obligé les associés de la compagnie de Rouen ? — 3. Les deux compagnies furent-elles longtemps en désaccord ?